

## Lutter contre la pauvreté et les bas salaires

L'accélération de l'inflation portée notamment par la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires met particulièrement en difficulté les salariés à bas salaires, en situation de précarité et accentue les difficultés des ménages les plus modestes qui ont déjà subi, pour bon nombre d'entre eux, des pertes de revenus engendrées par la crise sanitaire.

Le bouclier tarifaire annoncé par le gouvernement en réponse à la flambée des prix de l'énergie apparaît comme un tour de passe-passe puisqu'il faudra à partir du mois d'avril rembourser les augmentations qui n'auraient pas été payées maintenant !

**FO souligne également que le chèque énergie s'il constitue un soutien bienvenu pour les personnes éligibles ne concerne que les ménages pauvres, dont les revenus ne dépassent pas le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian, et parmi eux des demandeurs d'emploi précaires qui subiraient une baisse de leur indemnisation si la réforme de l'assurance chômage venait à entrer en application.**

Une étude de l'INSEE parue début septembre soulignait qu'une personne sur cinq était en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale en 2019, notamment les familles monoparentales, les ménages touchés par le chômage ou les jeunes.

Dans le même temps, France Stratégie souligne dans une note d'analyse parue en août 2021 qu'entre 2011 et 2017, la part des dépenses pré-engagées des ménages (loyers ou emprunts, factures d'énergie, abonnements, assurances...) continuent d'augmenter et représentent 40% du budget des ménages pauvres.

Cette situation justifie d'autant plus les revendications portant sur l'augmentation des salaires au centre de l'appel à la grève interprofessionnelle et aux manifestations le 5 octobre prochain et ajoute la nécessité :

- du relèvement des pensions. FO rappelle à cet égard qu'elle n'a pas signé l'avenant Agirc-Arrco qui remet en cause la garantie de pouvoir d'achat pour les retraites complémentaires, obtenue en 2019 et a à nouveau contesté cette disposition au sein du Conseil d'administration ;
- la création d'un RSA pour les jeunes dès la majorité ;
- la revalorisation des minimas sociaux afin de lutter contre les risques de pauvreté et inégalités sociales accentués par la crise sanitaire ;
- l'abandon de la réforme de l'assurance chômage qui va réduire l'indemnisation de bon nombre d'allocataires notamment des plus précaires...

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Contacts :

**Nathalie HOMAND**  
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et  
du Service public**

✉ [nhomand@force-ouvriere.fr](mailto:nhomand@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.45

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [yveyrier@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.86.01